

# VeloBuc



Association piétons & vélos à Buc, 6 place Corot , 78530 BUC

Contact : [velobuc@free.fr](mailto:velobuc@free.fr) Site : <http://velobuc.free.fr>

Adhésion : 5 € / foyer

Mme Cécile Petit  
Déléguée interministérielle à la sécurité  
routière  
M.E.D.A.D.  
Arche Sud  
92055 La Défense Cedex

Buc, le 31 janvier 2008

**Objet : réduire le nombre de piétons tués ou blessés en milieu urbain.  
(petit garçon de 5 ans qui décède sur un passage piéton)**

Madame la Déléguée,

Notre association s'investit depuis quatre ans dans une action de terrain pour une meilleure prise en compte des intérêts et de la sécurité des piétons et des cyclistes en milieu urbain.

Grâce à de nombreux contacts et échanges avec d'autres associations, nous sommes à même de recenser les problèmes que rencontrent les usagers des circulations douces, et de fournir des propositions concrètes et responsables.

En prenant connaissance du bilan provisoire de l'année 2007 que vient de publier la Sécurité Routière, nous sommes très inquiets. En effet, la baisse annoncée par rapport à l'année 2006 n'est que de 2 % et, pour les piétons, il n'y a aucune amélioration. La très nette amélioration globale obtenue au cours de ces dernières années est bien sûr tout à fait positive, mais nous regrettons qu'elle n'ait pas profité aux piétons qui comptent pour 40% des tués en agglomération. Le dernier étant le petit garçon de cinq ans tué sur un passage piéton à Joinville-le-Pont. (94).

Aussi, nous voulons vous informer de nos observations et de nos propositions pour améliorer rapidement ce bilan. Dans toutes nos villes, nous constatons régulièrement que de nombreuses situations dangereuses et d'accidents impliquant des piétons résultent de la prolifération du **stationnement illicite**

- sur trottoirs, où il constitue parfois une obstruction totale ;

- sur passages piétons, où il contraint le piéton à s'engager sur la chaussée ;
- en double file, dangereux en particulier avant les passages piétons ;
- sur les anciennes échancrures d'arrêts de bus qui, dans beaucoup de cas, sont d'office utilisées des places de stationnement, alors que les utilisateurs des bus sont gênés voire mis en danger ;
- aux abords des écoles....

Ces infractions sont malheureusement très courantes. Aussi, nous sommes convaincus que le nombre de piétons tués ou blessés et le nombre de cyclistes mis en danger pourraient être réduits en donnant un **message clair - « il n'y a pas de petites infractions » - message assorti de sanctions adéquates** :

1. porter l'amende de 35 € à 135 € (soit le passage de la 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> classe). Ce qui serait plus conforme à la moyenne européenne et parfaitement justifié. Car ces infractions sont objectivement dangereuses, et pas simplement gênantes. Cela a d'ailleurs été fait avec succès pour le stationnement indu sur places réservées aux handicapés qui a pratiquement cessé depuis ;
2. rendre les sanctions plus systématiques, par des moyens modernes à grand rendement (l'actuel carnet à souche étant complètement dépassé) comme on a su le faire avec d'excellents résultats pour le contrôle des vitesses sur route (radars automatiques).

Donner un message clair signifie également utiliser les termes justes. Trop souvent on lit encore « passage protégé » pour désigner le simple « **passage piéton** ». C'était le cas dans l'article du Parisien du 17 janvier. Si le passage était si « protégé », comment un enfant peut mourir dessus ? Ce terme est un leurre qui suggère la sécurité là où il n'y en a pas, c'est un terme à bannir de notre langage. En l'occurrence, nous remercions la Sécurité Routière d'avoir utilisé l'expression neutre « passage piéton » dans le dépliant « Le partage de la rue en toute sécurité » de septembre 2007

Nous vous remercions de votre attention. Dans l'espoir que des mesures seront prises rapidement, nous vous prions d'agréer, Madame la Déléguée, nos sincères salutations.

Britta Boutry  
IDSR 78 et présidente de VeloBuc

Copie à :

- M. Christian Galliard de Lavernée (Préfet des Yvelines)
- Mme Béatrice Rigaud-Juré (DDEA 78)
- M. Jocelyn Delanoe (DDEA 78)
- M. Hubert Peigné (Coordonnateur interministériel pour la politique « vélo »)
- M. Benoît Hiron (CERTU)